RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 6 décembre 1991
approuvant l'inscription à l'inventaire des
bâtiments n° 14 et 14 bis
parcelle n° 2357[1]
sis sur la commune de Russin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, des bâtiments n° 14 et 14 bis, sis sur la parcelle n° 2357[1], feuille 16 du cadastre de la commune de Russin, inscrits au nom de Monsieur Charles DESBAILLET;

attendu que cette ferme, datant en partie du XVIIIe siècle, implantée perpendiculairement à la route, occupe une position dominante en surplomb du vallon de l'Allondon;

vu la qualité de cette construction composée à l'origine de la seule partie nord-est comprenant l'habitation, l'écurie et la grange;

attendu que, au cours du XIXe siècle - vraisemblablement en 1842 (date gravée sur la porte de grange) -, un nouveau rural est ajouté au sud-ouest avec remploi d'un linteau daté de 1719, la partie habitation étant agrandie et réaménagée;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 12 décembre 1989;

vu les observations recueillies le 18 décembre 1989;

vu la réponse du département des travaux publics du 24 janvier 1990;

vu le préavis de la commune du 18 décembre 1990;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 27 mars 1991;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Les bâtiments n° 14 et 14 bis, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

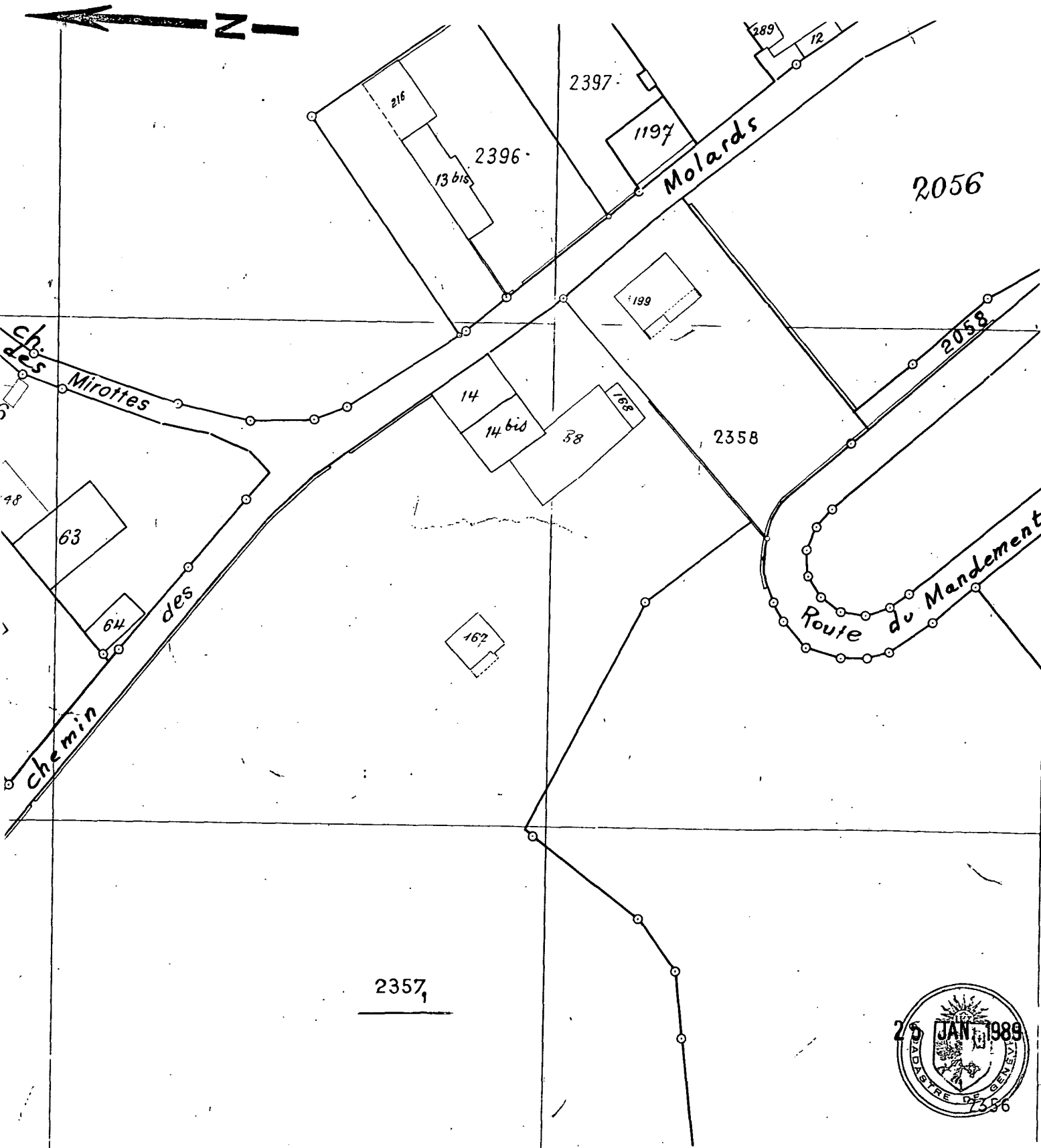
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 16

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de RUSSIN

Echelle 1:1000



25 JAN 1989
CADASTRE DE GENEVE